

GROUPE DE TRAVAIL DE JUILLET 2014

DIAGNOSTIC DU RESEAU DE LA DGFiP

FICHE N° 1

**PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ÉTUDE ET
ELEMENTS DE METHODE**

1. LE CADRE FIXE PAR LA DEMARCHE STRATEGIQUE

La réflexion sur le réseau de la DGFiP est inscrite dans la démarche stratégique 2014-2018.

Le bureau SPiB-1B est chargé du pilotage de cette réflexion, qui intègre plusieurs actions relevant de la démarche stratégique consistant à :

- faire réaliser par chaque responsable territorial un diagnostic sur les forces et faiblesses du réseau, les attentes des agents et les besoins des usagers et des collectivités locale (action n°21121)
- faire élaborer par chaque responsable territorial un schéma d'adaptation triennal des structures et du réseau de son département fondé sur la triple approche accessibilité - expertise - attractivité géographique (action n° 2112) ;

2. LA METHODE :

1 – l'état des lieux du département

Il s'est agi, tout d'abord, pour chaque direction territoriale de déterminer l'ensemble des caractéristiques propres à son département :

- La situation du département :
 - la géographie ;
 - la densité démographique et sa répartition au sein du département ;
 - l'identification des zones urbaines, périurbaines et rurales (étalements urbains, échanges centre ville/ périphérie, etc.) ;
 - l'évolution démographique, les flux et les recompositions (périurbanisation) ;
 - l'identification des bassins de vie et des bassins d'emplois, les déplacements domicile/travail ;

- la présence de villes de taille intermédiaires en sus du chef lieu et des métropoles régionales, les connexions urbaines ;
- les conditions de transports (centre/périphérie, en zone rurale, en zone de montagne, etc.) ;
- le schéma départemental de coopération intercommunal et la recomposition territoriale ;
- l'évolution de la carte hospitalière.

Puis, il s'est agi d'évaluer les caractéristiques propres à chaque réseau départemental :

- la densité des implantations, le maillage des différentes zones (urbaines, périurbaines, rurales, etc.), les temps d'accès pour les usagers aux structures de la DGFIP ;
- les implantations immobilières départementales ;
- la démographie des agents (pyramide des âges, flux entrant/ sortant, etc.) ;
- les données de fréquentation des services (accueil physique, téléphonique, courriel) et les habitudes des usagers ;
- les données d'utilisation des services en lignes (télédéclarations, paiement en ligne, télé TVA, télé actes, etc.).

2 – la réalisation des diagnostics des réseaux départementaux

Il s'est agi de mettre en perspective les caractéristiques du réseau départemental avec les celles du territoire et les attentes des publics (usagers, élus, partenaires).

Le diagnostic doit permettre :

- d'évaluer les forces et faiblesses de l'organisation départementale ;
- de déterminer les opportunités et les risques ;
- d'identifier les besoins d'expertise et de soutien ;
- d'approfondir les attentes des publics ;
- de faire le point sur le contexte départemental dans lequel s'inscrit l'action locale de la DGFIP ;

L'objectif collectif est l'amélioration de la qualité de service, des conditions de travail et de l'efficacité de l'action publique sur l'ensemble du territoire national.

3 – La collecte et la consolidation

En méthode, chaque directeur territorial a rempli une grille synthétique facilitant la consolidation nationale.

Les fiches 2 à 6 en font la synthèse.